

CERTIFICAT

N° RNQ4716

Nous certifions par la présente que la société :

CABINET REGIMBEAU

20 RUE DE CHAZELLES

75017 Paris

Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité : **11754024775**

est conforme aux exigences :

- de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- du Décret numéro 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- du Décret numéro 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences,
- de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au Référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du Travail,
- du Guide de lecture du Référentiel National Qualité, à la version en vigueur,
- et du Programme de Certification relatif au Référentiel National Qualité interne à AB Certification, à la version en vigueur.

Pour les activités :

Actions de formation

Ce certificat demeurera en vigueur jusqu'à sa fin de validité à moins d'avis contraire, à condition que la mise en place et la conformité aux exigences du référentiel de certification de service soient jugées satisfaisantes lors des audits de surveillance et que les conditions du contrat de AB Certification soient observées.

Fait à PARIS le **20 juin 2022**

Date de fin de validité **20 juin 2025**



Le Représentant d'AB Certification
Georges ABI RACHED



Le Représentant de l'Entreprise

ATTESTATION DE MAINTIEN

N/Réf. : EnvMaintien RNQ 4716

La présente attestation justifie que la société

**CABINET REGIMBEAU
20 RUE DE CHAZELLES
75017 Paris**

Numéro de déclaration d'activité : **11754024775**

Numéro SIREN : **784661357**

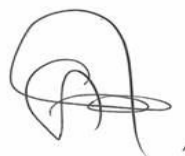
Certifié depuis le **20/06/2022**, a réalisé avec succès son audit de surveillance le **26/03/2024** selon le **Référentiel National Qualité** des actions concourants au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code de travail et le Programme de Certification relatif au Référentiel National Qualité interne à AB Certification, à la version en vigueur.

Pour les activités suivantes :

L.6313-1 -1° : Actions de formation,

Cette attestation est délivrée le **23/04/2024**.

A noter : votre prochain audit de renouvellement est à réaliser **4 mois avant l'expiration de votre certificat**. Le respect de ce délai est impératif pour le maintien de votre certificat.



Responsable Certification
AB Certification
GEORGES ABI RACHED